



REGLEMENT 2019

PRINCIPE DE L'EPREUVE :

Evènement organisé par les ESF.

Challenge par équipe de 3 sur le domaine skiable consistant à un enchaînement de pistes de ski avec des points de contrôle obligatoires entrecoupés d'épreuves sportives chronométrées.

Le but étant de cumuler un maximum de points par équipe.

Cet évènement est organisé dans la station des Arcs

Date : Le Samedi 30 mars 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La J d'enfer est ouverte à tous les publics et toutes les disciplines (ski, snowboard, télémark).

Un niveau minimum est recommandé (être capable d'évoluer sur tout type de piste).

Il convient d'être âgé de 13 ans au minimum.

Inscription par équipe de 3 personnes.

Le port du casque est obligatoire. Le port d'une dorsale est conseillé.

Les concurrents autorisent, par cette participation, à la fois l'usage des noms et toutes photographies ou vidéos, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles des ESF.

CATEGORIES

- 1) Scratch : toutes les équipes de 3 personnes.
- 2) Fille : les équipes composées de 3 filles.
- 3) Famille : les équipes composées de 3 personnes de la même famille.
- 4) Pro : les équipes composées de moniteurs, pisteurs, skieurs de haut niveau, etc.
- 5) Entreprise : les équipes composées de 3 personnes représentant la même entreprise.

PS : la carte d'identité pourra être demandée pour contrôler l'âge et pour définir les équipes de Familles

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées sur le site : www.clubesf.com

Clôture des inscriptions le **25 mars 2019**.

Tarif : 135 € par équipe avec forfaits compris pour les 3 équipiers.

N.B. : le ski pass est obligatoire et sera délivré le jour J lors de la remise des dossards dans les bureaux de l'ESF.

NATURE DES EPREUVES

- 1) **Rallye sur domaine skiable** : un parcours sur le domaine skiable de la station est défini avec des points de passage obligatoires. Chaque passage valide des points en fonction de la dénivelée parcourue.
- 2) **Géant** : 1 manche de slalom géant chronométré avec passage individuel de chaque équipier. Le résultat obtenu est transformé en points.
- 3) **KL** : épreuve de kilomètre lancé qui enregistre la vitesse. Passage individuel de chaque équipier. La vitesse est transformée en points.
- 4) **Ski X** : parcours chronométré de Ski X effectué en équipe. Le résultat obtenu est transformé en points.
- 5) **Parcours du combattant** : Un parcours d'obstacles aménagé + tir sur cibles. Le parcours est chronométré et le résultat est transformé en points. Le parcours s'effectue en relai à tour de rôle par chaque équipier. Chaque cible manquée donne lieu à une boucle de pénalité.

Des épreuves bonus pourront être ajoutés (airbag, waterslide...) par l'organisateur.

Au départ, les équipes seront réparties sur les différentes épreuves. Un roadbook détaillant les points de contrôle obligatoires sera fourni par l'organisateur.

Chaque épreuve ne peut être effectuée qu'une seule fois. En revanche, le **Rallye** peut être effectué plusieurs fois.

Les équipes doivent **obligatoirement** se présenter au départ de chaque épreuve pour y être enregistrées.

L'organisateur définira une heure de départ ainsi qu'une heure déterminant la fin de l'évènement. Au-delà de cette heure, aucune prise en compte des points ne pourra être faite.

Calcul des points (conformément au système ESF)

Rallye : défini par l'organisateur : attribution des points en fonction des points de passage obligatoire. L'attribution des points implique que les 3 personnes qui composent l'équipe soient ensemble au point de contrôle.

Géant : Attribution des pts en fonction du résultat obtenu :

- Fléchette : 20 pts
- Bronze : 40 pts
- Argent : 60 pts
- Vermeil : 80 pts
- Or : 100 pts
- En cas de passage sans obtenir de médaille ou de disqualification ou d'abandon : 10 pts

KL : la vitesse réalisée est convertie en points arrondi à l'unité la plus proche.

Exemple : 60,6 km/h = 61 pts
60,3 km/h = 60 pts

Ski X : Attribution des pts en fonction du résultat obtenu :

- Bronze : 40 pts
- Argent : 60 pts
- Vermeil : 80 pts
- Or : 100 pts
- En cas de passage sans obtenir de médaille ou de disqualification ou d'abandon : 10 pts

Parcours du combattant : Attribution des pts en fonction du résultat obtenu :

- Bronze : 40 pts
- Argent : 60 pts
- Vermeil : 80 pts
- Or : 100 pts

Pour les épreuves réalisées par chaque équipier, le nombre de points obtenu par chacun se cumule.

Dans le cas où une équipe se présente à une épreuve et ne l'effectue pas : pas d'attribution de points et pas de pénalité.

CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX

Le classement se fera en temps réel à l'issue de chaque épreuve ou point de contrôle.

Le classement sera consultable en direct sur le site :

www.la-j-denfer.fr

Il sera établi à l'issue de l'évènement :

I - **un classement Scratch** : toutes les équipes de 3 personnes.

II - **un classement Fille** : les équipes composées de 3 filles.

III- **un classement Famille** : les équipes composées de 3 personnes de la même famille.

IV- **un classement Pro** : les équipes composées de moniteurs, pisteurs, skieurs de haut niveau, etc.

V – **un classement entreprise** : les équipes composées de 3 personnes représentant la même entreprise.

Le classement se fera en prenant en compte le nombre maximum de points obtenu par équipe.

RESTAURATION

Une zone de restauration est mise en place par l'organisateur.

Plage horaire définie par l'ESF organisatrice.

ASSURANCES

Tous les participants sont couverts en RC le temps des épreuves dès lors qu'il ont acquitté leurs droits d'inscription.

En revanche ils ne sont pas couverts du fait de leur inscription pour les dommages corporels (notamment les frais de premiers secours) auxquels leur participation aux épreuves peut les exposer. L'organisateur les incite ainsi à souscrire un contrat d'assurance les couvrant pour ce type de dommages.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du comité de course. (heure définie par l'ESF organisatrice).

SECURITE

Cet évènement se déroulant sur le domaine skiable, il est demandé à chaque participant de respecter les règles de conduite et de sécurité.

En cas de non-respect de celles-ci, l'organisateur se réserve la possibilité d'exclure l'équipe de la compétition.

ANNULATIONS

PAR LE PARTICIPANT :

Aucun remboursement ne sera possible sauf empêchement dû à un cas de force majeure.

PAR L'ORGANISATEUR :

En cas d'annulation de l'épreuve, l'organisateur remboursera l'intégralité du montant de l'inscription à chaque équipe.